



## **Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)**

### **Groupe d'experts No.1 sur certains sujets relatifs au règlement des différends et champ d'application géographique**

#### **ORDRE DU JOUR**

#### **Réunion des 13, 16-17 décembre 1996**

**GROUPE D'EXPERTS N° 1 SUR CERTAINS SUJETS RELATIFS AU  
REGLEMENT DES DIFFERENDS ET AU CHAMP D'APPLICATION GEOGRAPHIQUE**

**ORDRE DU JOUR**

**13, 16-17 décembre 1996**

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| <b>1. Adoption de l'ordre du jour</b>   | DAFFE/MAI/EG1/A(96)6                  |
| <b>2. Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 21-23 octobre 1996</b>                         | DAFFE/MAI/EG1/M(96)5                  |
| <b>3. Règlement des différends : texte consolidé</b>  |                                       |
| Note du Président   | DAFFE/MAI/EG1(96)13                   |
| Contributions des pays Membres  |                                       |
| <u>Pour référence :</u>   |                                       |
| Le règlement des différends dans l'AMI :<br>Cadre conceptuel  | DAFFE/MAI/EG1(96)7                    |
| <b>4. Protection des droits de l'investisseur</b>   |                                       |
| Contribution d'une délégation   | DAFFE/MAI/EG1/RD(96)8                 |
| <b>5. L'AMI et les autres accords internationaux :<br/>questions concernant le règlement des différends</b> |                                       |
| Note du Président   | DAFFE/MAI/EG1(96)14                   |
| <u>Pour référence :</u>   |                                       |
| Note du Président du Groupe de négociation<br>Note du Secrétariat de l'OMC                                  | DAFFE/MAI(96)21<br>DAFFE/MAI/RD(96)37 |
| <b>6. Prochaines étapes/autres questions</b>  |                                       |

## **Notes concernant l'ordre du jour**

### **Point 3 Règlement des différends : texte consolidé**

Le document DAFFE/MAI/EG1(96)13 consolide les documents DAFFE/MAI/EG1(96)9/REV1 et DAFFE/MAI/EG1(96)12 (consultations/conciliation, règlement des différends entre Etats et des différends entre l'investisseur et l'Etat). Ce texte consolidé prend en compte les commentaires formulés par les délégations sur les deux textes précédents. Les délégués sont invités à examiner cette note du Président, qui servira de point de départ pour le rapport du Groupe au Groupe de négociation en vue de sa réunion de décembre.

### **Point 4 Protection des droits de l'investisseur**

Le Groupe a brièvement examiné cette question à sa dernière réunion et il a décidé de l'étudier de façon plus approfondie afin de déterminer dans quelle mesure les délégations appuient les différentes options. Les délégués sont invités à examiner la façon dont ils souhaitent faire rapport au Groupe de négociation sur cette question.

### **Point 5 L'AMI et les autres accords internationaux : questions concernant le règlement des différends**

La note du Président du Groupe de négociation DAFFE/MAI(96)21 recensait un certain nombre de questions à examiner en ce qui concerne les liens entre l'AMI et les accords de l'OMC dans le domaine du règlement des différends. Ces questions ont été soumises au Groupe d'experts N° 1 et font l'objet de la note du Président DAFFE/MAI/EG1(96)14. Les délégués sont invités à commenter les questions évoquées dans cette note.

### **Point 6 Prochaines étapes/autres questions**

Le Groupe d'experts devrait soumettre son rapport final au Groupe de négociation en décembre 1996 sur les débats qu'il a eus au sujet des questions suivantes : consultations, conciliation, règlement des différends entre Etats et règlement des différends entre l'investisseur et l'Etat, et protection des droits de l'investisseur, le Groupe d'experts devant chaque fois que possible soumettre des propositions de texte.